

**AGE PLATFORM EUROPE**  
**AG à Bruxelles -18-20 nov. 2015**

Old'Up a assisté à l'Assemblée Générale d'AGE avec 75 représentants des 145 associations membres. La France avait la plus grande délégation avec 16 représentants suivie de l'Italie avec 12. Moïra Allan représentait Old'UP. La réunion avait un caractère d'intérêt particulier pour la coordination AGE France qui, suite à la réception à Paris de M. Marjan Sedmak, Président d' AGE en septembre dernier, avait soumis un texte de réflexion (ci-joint) à l'AG soulevant deux points :

- les thèmes et les méthodes de travail d'AGE,
- le financement (aujourd'hui assuré largement par le DG Justice)

La délégation italienne avait également exprimé son mécontentement sur plusieurs aspects.

La discussion lors de l'AG a laissé entendre qu'il n'y avait pas de champ de manoeuvre ; le financement d'AGE par la DG Justice pour une période de trois ans, dont seulement 1 était écoulé, est accordé dans le cadre d'un contrat qui définit la nature du travail à accomplir.

<b>La déclaration finale de l'AG 2015 d'AGE</b>
---

<p>Les membres demandent aux institutions européennes, aux états membres et aux autorités locales et régionales de mobiliser leurs capacités pour promouvoir et garantir les droits de tous les hommes et femmes âgés résidant sur leur</p>
---

<p>territoire. Ils dénoncent la violation des droits des personnes âgées et plaident en faveur des réformes fondées sur les droits aux niveaux locaux, nationaux et européens.</p>
--

<p>Les membres d'AGE exhortent toutes les instances à soutenir davantage la mise en place de mécanismes transparents et ouverts permettant d'impliquer la société civile dans l'élaboration des politiques afin de pouvoir répondre aux réalités complexes auxquelles sont confrontées les personnes âgées à l'échelon local et à :</p>
---

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. Appliquer le cadre juridique existant et à en évaluer l'impact sur les personnes âgées</li><li>2. Consolider le cadre juridique de façon à mieux protéger les droits des personnes âgées et à éliminer la discrimination fondée sur l'âge</li><li>3. Reconnaître les droits des personnes âgées et faire de ces droits un pilier de l'économie des seniors afin de garantir que son potentiel d'innovation sera mis à profit pour répondre aux besoins spécifiques des populations vieillissantes d'Europe</li></ol> |
|---|